BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion de concertation entre la Direction Nationale de la BCEAO et l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers (APBEF) du Bénin

(Cotonou, le 21 septembre 2022)

La Direction Nationale de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Bénin a tenu, le 21 septembre 2022, sa troisième rencontre trimestrielle de concertation de l'année, avec les membres de l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers (APBEF) du Bénin.

Les travaux se sont déroulés dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ASSILAMEHOO, Directeur National pour le Bénin, et ont porté sur trois principaux points :

- l'analyse des taux d'intérêt débiteurs selon l'objet du crédit et le type de bénéficiaires ;
- l'état d'avancement du projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UMOA ;
- l'exposé de la Circulaire n°003-2020/CB/C relative aux conditions et modalités d'application du régime de résolution des crises bancaires dans l'UMOA.

Au titre du premier point, les participants ont noté les évolutions des taux d'intérêt appliqués par le secteur bancaire aux crédits accordés à la clientèle dans l'Union et au Bénin en particulier, durant le second trimestre 2022. Les principaux constats se présentent comme ci-après :

- les taux d'intérêt pratiqués par les banques au Bénin ont, en moyenne, légèrement augmenté d'un trimestre à un autre et demeurent supérieurs à la moyenne de l'UMOA. Ils sont en effet ressortis à 7,05% à fin juin 2022 contre 6,88% à fin mars 2022, la moyenne dans l'Union étant respectivement de 6,34% et 6,26% sur les mêmes périodes ;
- suivant l'objet du crédit, les taux d'intérêt sont plus élevés sur les crédits à l'exportation et à la consommation ;
- les taux d'intérêt débiteurs pratiqués au Bénin ressortent plus élevés pour les maturités courtes (moins de 2 ans), que pour celles à moyen et long termes (plus de 2 ans).

Prenant acte de ces informations, les Directeurs Généraux ont justifié ces constats par le coût du risque auquel sont exposées leurs structures.

S'agissant des échanges sur l'état d'avancement du projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UMOA, conduit par la BCEAO, les participants ont été sensibilisés sur ses avantages pour le système bancaire et les populations. En particulier, la mise en œuvre de cette réforme majeure dans l'Union devrait contribuer à l'inclusion financière et à l'utilisation massive des services financiers numériques, faire participer toutes les institutions financières au système de paiement régional, réduire les coûts des transactions pour les clients, améliorer les flux financiers entre agents économiques et diversifier l'offre de services de paiements instantanés. En outre, les populations pourront désormais opérer de compte à compte quel que soit la banque, l'opérateur, l'instrument, le service et les canaux de paiement, le lieu et l'heure dans l'Union.

Avenue Jean-Paul II
01 BP 325 – Cotonou - Bénin
Tel.(229) 21 36 46 00 / Fax. (229) 21 31 24 65
courrier.bdn@bceao.int - www.bceao.int

En ce qui concerne la communication sur les conditions et modalités d'application du régime de résolution des crises bancaires dans l'UMOA, elle a permis de sensibiliser les Directeurs Généraux de banque sur l'articulation de ce dispositif et les dispositions à prendre par les banques pour éviter d'entrer en résolution.

Enfin, les Directeurs Généraux ont été informés des raisons ayant motivé les décisions prises par le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, en sa session du 14 septembre 2022. A cet égard, il a été précisé que le Comité a relevé la persistance de la déviation de l'inflation par rapport à sa zone cible, comprise entre 1% et 3%, qui fait peser des risques sur l'ancrage des anticipations d'inflation dans l'Union et pourrait entraîner des effets de second tour. Le Comité a, en conséquence, décidé de relever de 25 points de base les taux directeurs de la BCEAO (à la suite d'une première hausse équivalente, intervenue en juin 2022). Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité est passé de 2,25% à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est porté de 4,25% à 4,50% à compter du 16 septembre 2022. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union reste inchangé à 3,0%.

Le Directeur National a rappelé que cette orientation de la politique monétaire a pour objectif de ramener l'évolution des prix dans les normes communautaires à travers un léger coup de frein à certaines composantes de la demande globale. Elle vise également à donner un signal pour une meilleure articulation de la politique monétaire et des politiques budgétaires.

Comme à l'accoutumée, l'occasion de la rencontre a été saisie par la Banque Centrale, pour être à l'écoute des préoccupations spécifiques de la profession bancaire et des contraintes auxquelles font face les acteurs financiers au Bénin.

Fait à Cotonou, le 21 septembre 2022.